

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE D'ESCRIME

Représentée par sa présidente, Madame Isabelle LAMOUR
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour 2014 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de 66 000 € pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Programmes d'échanges internationaux (5 000 €).
- Collectif SENIOR (50 000 €).
- Accompagnement sanitaire préventif (11 000 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 513 671€.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le 25/07/2014.

LA PRESIDENTE DE LA FEDERATION
FRANÇAISE D'ESCRIME



LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL

Par délégation du Contrôleur Budgétaire
et Comptable Ministériel

4 AOUT 2014

Marie-Christine QUERCI

Contrôleur général économique et financier
Chef du Département du Contrôle budgétaire

2101 2793 EG

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

A handwritten signature or mark, possibly initials, located in the bottom right corner of the page.

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Assurer l'ancrage social des clubs sur le territoire	44 000 €	44 000 €	39 000 €	5 000 €
Action 1	14 000 €	14 000 €	14 000 €	0 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	14 000 €	14 000 €	14 000 €	0 €
Action 3	30 000 €	30 000 €	25 000 €	5 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	30 000 €	30 000 €	25 000 €	5 000 €
Lutter contre l'abandon de la pratique chez les jeunes pratiquants	135 000 €	90 000 €	90 000 €	45 000 €
Action 1	135 000 €	90 000 €	90 000 €	45 000 €
Structuration fédérale	135 000 €	90 000 €	90 000 €	45 000 €
Développer les infrastructures	43 000 €	21 000 €	20 000 €	23 000 €
Action 1	43 000 €	21 000 €	20 000 €	23 000 €
Structuration fédérale	43 000 €	21 000 €	20 000 €	23 000 €
Former les éducateurs	126 000 €	104 000 €	51 617 €	74 383 €
Action 1	15 000 €	15 000 €	0 €	15 000 €
Programmes d'échanges internationaux	15 000 €	15 000 €	0 €	15 000 €
Action 4	111 000 €	89 000 €	51 617 €	59 383 €
Professionnalisation de l'activité	111 000 €	89 000 €	51 617 €	59 383 €
Maintenir le rang de la France à l'occasion des championnats du monde seniors ou/et des JO (classement des médailles)	2 893 185 €	2 197 685 €	2 040 985 €	852 200 €
Action 2	2 774 185 €	2 100 685 €	1 958 185 €	816 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	94 185 €	94 185 €	94 185 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	403 000 €	403 000 €	403 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 258 000 €	976 500 €	834 000 €	424 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	1 019 000 €	627 000 €	627 000 €	392 000 €
Action 3	119 000 €	97 000 €	82 800 €	36 200 €
Accompagnement sanitaire préventif	94 000 €	72 000 €	65 800 €	28 200 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	25 000 €	25 000 €	17 000 €	8 000 €
Préparer la relève (cadets/juniors) à intégrer le collectif senior	1 013 000 €	665 000 €	616 069 €	396 931 €
Action 2	998 000 €	650 000 €	605 069 €	392 931 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	449 000 €	230 000 €	230 000 €	219 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	549 000 €	420 000 €	375 069 €	173 931 €
Action 3	15 000 €	15 000 €	11 000 €	4 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	15 000 €	15 000 €	11 000 €	4 000 €
Assurer la formation initiale et continue des arbitres	60 000 €	45 000 €	43 000 €	17 000 €
Action 4	60 000 €	45 000 €	43 000 €	17 000 €
Formations fédérales	60 000 €	45 000 €	43 000 €	17 000 €
Renforcer le poids de la France à l'international	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
Action 1	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
Programmes d'échanges internationaux	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
Structurer la direction technique nationale	11 000 €	11 000 €	11 000 €	0 €
Action 3	11 000 €	11 000 €	11 000 €	0 €
Accompagnement sanitaire préventif	11 000 €	11 000 €	11 000 €	0 €
TOTAL	4 330 185 €	3 182 685 €	2 916 671 €	1 413 514 €

403 000 €

2 513 671 €

94 185 €

2 419 486 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)
- cat 64 (transfert direct aux assoc.)